TITRE N° CD2

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2023

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA GESTION PAR L'ÉTAT DES RISQUES NATURELS MAJEURS DANS LES TERRITOIRES TRANSOCÉANIQUES DE FRANCE, DITS D'OUTREMER - (N° 1714)

Adopté

AMENDEMENT

Nº CD2

présenté par M. Nilor, rapporteur

TITRE

Au titre, supprimer les mots :

« par l'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement permettant d'élargir le champ de la commission d'enquête. Même argument que pour l'amendement n° 1, car d'autres personnes publiques que l'Etat jouent un rôle en cas de catastrophe naturelle.